DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Témoignage

Espoirs en berne

En cabinet, nous constatons une augmentation des charges administratives et des coûts de fonctionnement (notamment l'inflation). En parallèle, nous subissons un recul de la reconnaissance financière de notre travail avec la baisse de la valeur du point, ce qui fragilise l'attractivité du métier et met en péril la relève. L'annonce de l'introduction du TARDOC nous avait redonné espoir : celui d'un avenir où la revalorisation tarifaire des médecins de famille et l'accès aux soins de premiers recours seraient assurés. Tels étaient les espoirs suscités par les annonces dans la presse et les discours de nos politiques à Berne.

Or, après analyse, même si certains aspects sont réjouissants — comme les prestations liées au travail de réseau, la télémédecine différée ou l'examen clinique — la lecture en profondeur du nouveau système nous plonge dans l'amertume. En effet, dans notre pratique quotidienne, nous ne profiterons pas de la simplification du système. Au contraire, il nous semble plus complexe de facturer avec TARDOC. La valorisation du travail de médecin de famille (position 00.0015) est supprimée, tout comme la reconnaissance de la nécessité pour certain·es patient·es de recevoir « plus de soins ».

Au final, nous craignons que nos attentes de revalorisation soient déçues, remplacées par davantage de charges administratives liées à la facturation et un moral en berne. Or, pour garantir la pérennité de la médecine de premier recours, une réforme tarifaire ne suffit pas : elle doit être le reflet d'une reconnaissance politique de notre rôle.

Dr Alexandre Pereira
Spécialiste en pédiatrie Membre du comité du Groupement des Pédiatres Vaudois

Dre Vittoria Nigro Stimato
Spécialiste en pédiatrie Co-présidente du groupement des Pédiatres Vaudois

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.